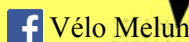




MELUN PLACE AUX VELOS

Contact: collectifmobilitesactives@gmail.com



NEWSLETTER
Les vélos d'à coté

Septembre

#2

1 /

Les aménagements cyclables dans Melun Sud Est : qui fait quoi ?

En termes d'aménagement et d'infrastructures, les communes partagent leurs compétences avec d'autres collectivités territoriales : le Département et la CAMVS (Communauté d'agglomération Melun Val de Seine). Le conseil communautaire de la CAMVS a en 2015 voté un ambitieux Schéma directeur pour les liaisons douces. La carte ci-contre indique que les réalisations devaient se faire en 2016. Mais c'est seulement fin 2017 avec un certain retard donc, que les crédits doivent commencer à arriver. Sont attendues des pistes cyclables bidirectionnelles, sécurisées par des bordures en béton et notamment dans les semaines à venir au niveau du pont Notre Dame, la rue de la Courtille (qui passe devant la prison) et le Pont de Latre de Tassigny pour assurer une continuité cyclable entre la gare et le centre-ville de Melun (en vert sur la carte). Bientôt les trottoirs redeviendront l'usage exclusif des piétons et les cyclistes auront leurs voies réservées.

Le réseau de Melun Sud-Est devrait être complété par un réseau de contre-sens cyclables dont l'aménagement relève des compétences de la commune de Melun (axes en bleu).

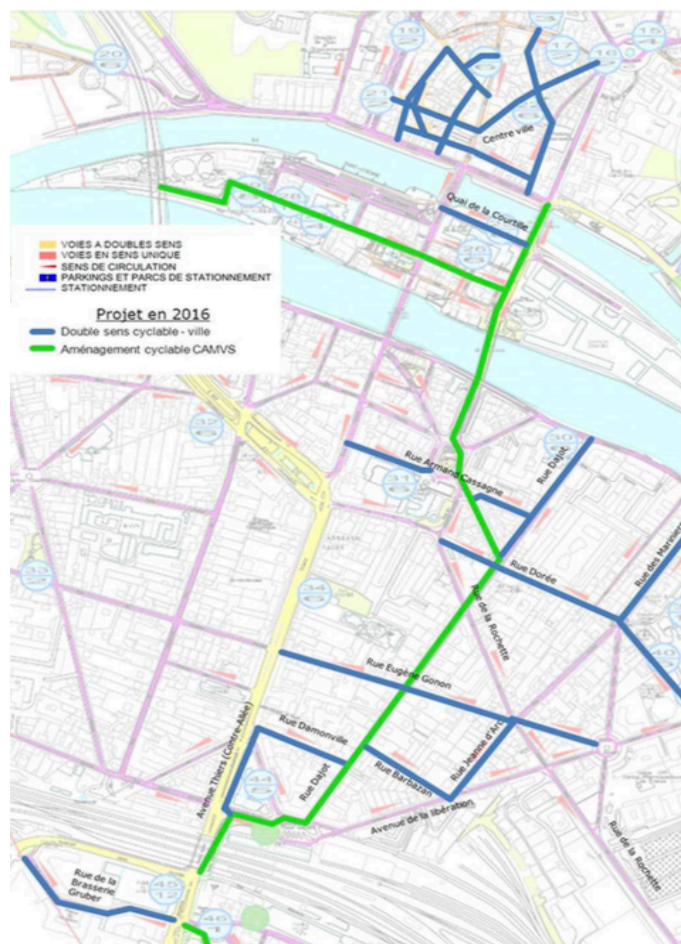


Schéma directeur pour les liaisons douces voté par la CAMVS

2 /

Notre action dans l'agglomération : on est plus Zen à vélo...

Des associations liées au collectif pour les mobilités actives suivent de très près les avancées du dossier TZEN y compris sur le plan juridique. Pour ce dossier nos principaux interlocuteurs restent le Département, la commune de Melun (où le passage du bus en site propre a provoqué bien des débats) mais aussi le STIF (le service des transports de la région Ile de France qui finance une grande partie du projet). Les transformations de la voirie pour laisser passer le bus doivent selon la réglementation intégrer des aménagements cyclables.

Pour l'instant n'est envisagé qu'un itinéraire cyclable de la gare à la place Saint Jean en passant devant la prison et le boulevard Gambetta. Mais les plans que nous avons pu consulter de la déclaration d'utilité publique ne prévoient rien pour le sens inverse.

L'axe allant de la rue Saint Aspais, le pont Jeanne d'Arc, la rue Saint Etienne, le pont Leclerc, et l'Avenue Thiers jusqu'à la gare, demeure réservé à la circulation automobile et aux couloirs du TZEN. Sur cet axe, les cyclistes continueraient à partager les trottoirs avec des piétons souvent bien justement embarrassés et fâchés d'être bousculés. Nous rappelons que tant que le dossier d'avant-projet n'est pas rendu public (pas avant octobre 2017), des améliorations sont encore possibles surtout en ce qui concerne la continuité des réseaux cyclables permettant de traverser Melun et de relier donc bien plus facilement qu'aujourd'hui le Nord et le Sud de l'agglomération.

De ce fait une de nos propositions, [mise en image ci-contre] est de faire passer une vraie piste cyclable jusqu'au centre de Melun passant ici par la rue Saint Etienne et rendant l'île bien accessible au cyclistes comme aux piétons.



3/ Notre balade préférée de l'été

Une boucle de 25 kms à la découverte du Patrimoine Seine et Marnais

En partant de la place Saint Jean on prend la rue des trois moulins et on longe les jardins des Carmes. Le sentier de grande randonnée qui mène ensuite à Vaux le Vicomte est idéal pour la marche à pied. Ensuite le meilleur itinéraire est celui qui rejoint Blandy les Tours par Moisenay. Ensuite on rejoint Chartrettes et la Seine en passant par Sivry-Courtry et on profite du chemin balisé presque sans voiture le long des « Affolantes » de Bois le Roi et la Rochette avant de rejoindre Melun.

Prochaine ballade avec les copains du coin le 2 septembre: RDV Brasserie du Pont à 9 H 45

4/ L'aménagement du mois : « autorisation de passage sous les feux »

« Ces panneaux positionnés sous les feux, implantés sur décision du maire, autorisent les cyclistes soit à tourner à droite ou à gauche, soit à poursuivre tout droit. Le cycliste doit laisser passer les piétons -au besoin en s'arrêtant- et s'engager dans le carrefour en laissant la priorité aux autres véhicules qui passent au vert. »

Source <http://www.securite-routiere.gouv.fr/>

Messieurs et Mesdames les maires de nos communes nous attendons avec impatience l'apparition de ces panneaux dans l'agglomération. Voilà un aménagement qui franchement ne coûtera pas trop cher à la collectivité mais facilitera grandement la circulation des bicyclettes en renforçant la fluidité de leurs parcours.

